



## Vaccination obligatoire soignants libéraux

Par **Jeanne26**, le **10/08/2021** à **14:01**

Bonjour,

Je suis orthophoniste en libéral dans l'obligation vaccinale mais je ne souhaite pas me faire vacciner. A t on des recours juridiques? Est ce que la cpam a le droit de ne plus nous payer ?  
Merci beaucoup, bien cordialement

Par **P.M.**, le **10/08/2021** à **14:33**

Bonjour,

Je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir contre la Loi qui vous oblige au devoir de vous faire vacciner dans le cadre de la santé publique...

J'espère qu'il n'y a pas que la sanction financière qui vous anime mais aussi la santé de vos patients...

Mais c'est l'ordre professionnel qui pourra être mis au courant de votre refus le cas échéant...